



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2018
18 heures**

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | présents | Votants |
| 15 | 11 | 13 |

N° 58

Cantine scolaire

Prix du repas

L'an deux mil dix-huit et le 7 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 30 août 2018 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : Mesdames Christine DELORME, Odile DURAND, Jacqueline HARDON, Messieurs Christian BRETON, Alain FROGET, Yannick LOMBARD, Jean-Pierre MENUT, Robert RICHIARDONE, Sébastien SIMION, Gilles TOURTET

Absents représentés : Messieurs Pascal DEGASPERI (pouvoir à Robert RICHIARDONE), Joris GIRARD (pouvoir à Françoise PINET)

Absentes : Mesdames Julie GAY-PARA, Céline PIERROT

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien SIMION

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à la charge des parents à 4.40 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

| VOTE | | |
|------|--------|------------|
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 13 | 0 | 0 |

Le Maire
Françoise PINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20180907-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2018